

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_05_032

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS D'ENTREES ET DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES PRODUITS VENDUS, DU LAC DE CHASSENON

Vu la délibération n° 2022CC_12_288 du 13 décembre 2022 relative à l'intégration du Budget Annexe du lac de Chassenon dans le Budget Principal,

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil de Communauté 13 mai 2013 (n°2013CC-05-115) instituant deux régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées et produits vendus de l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon.

Il précise que suite à la clôture du Budget Annexe lac de Chassenon les régies sont clôturées d'office.

Monsieur le Président :

- Propose au Bureau de procéder à la dissolution des régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées et produits vendus de l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon, au 31 décembre 2022 ;
- Et demande son accord pour l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 5/06/2023

ID : 085-248500563-20230526-2023B_05_032-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour procéder à la dissolution des régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées et produits vendus de l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon, au 31 décembre 2022.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 26 mai 2023

Le Président,

Micher BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU